

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 33107 Numéro SIREN : 879 646 388 Nom ou dénomination : 5-7 DELAUNAY
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2020 sous le numéro de dépôt 107438

5-7 DELAUNAY

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

*Siège social : 233 rue du faubourg Saint-Honoré/3-5 villa
Wagram Saint-Honoré – 75008 Paris*

RCS de Paris 879 646 388

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 22 JUIN 2020

Le 22 JUIN 2020, PARIS

La société BELLEVILLE BMF EXPLOITATION, société par actions simplifiée au capital social de 10.000,00 euros, ayant son siège social à PARIS (75008) 233 rue du Faubourg Saint Honoré/ 3-5 villa Wagram Saint-Honoré, et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 850 199 068 associé unique (ci-après l' « Associé Unique ») de la société 5-7 DELAUNAY, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à PARIS (75008) 233 rue de Faubourg Saint-Honoré / 3-5 villa Wagram Saint Honoré, au SIREN sous le numéro 879 646 388 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Représentée par BMF HOSPITALITY société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros dont le siège social est sis 26/30 boulevard Biron -93400 Saint Ouen immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 790 907 620 en sa qualité de Présidente de l'Associé Unique elle-même représentée par son Gérant M. Michael BERTINI.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le *31 Décembre 2019* et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par *BMF HOSPITALITY* Président non associé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le «DATE_DE_CLOTURE»
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la dissolution anticipée ou non de la Société
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

(...)

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le *31 décembre 2019*, les capitaux propres qui s'élèvent à *(21 140)* euros pour un capital de *1000* euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associée unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice *2021*
-

TROISIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

DocuSigned by:

88899067FAAD4E9...